

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Conseil départemental de l'Orne Pôle Ressources, 27 Bd de Strasbourg CS 30528, F - 61017 Alençon, Tél : +33 233816000, courriel : [Pr.affjuri@orne.fr](mailto:Pr.affjuri@orne.fr)  
Code NUTS : FRD13

Adresse internet principale : <https://orne.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>

Adresse du profil d'acheteur : <https://orne.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>

### I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://orne.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://orne.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale  
I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

## SECTION II : OBJET

II.1.1) Intitulé : Mise en œuvre et suivi d'un dispositif départemental de téléassistance Numéroté de référence : DSP TLA

II.1.2) Code CPV principal : 85311100

II.1.3) Type de concession : Services.

II.1.4) Description succincte : Délégation de service public pour la mise en œuvre et suivi d'un dispositif départemental de téléassistance

II.1.5) Valeur totale estimée hors TVA : 500000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non.

### II.2) Description

II.2.1) Code(s) CPV additionnel(s) :

85311200 / 79512000

II.2.2) Lieu d'exécution : Code NUTS : FRD13 Lieu principal d'exécution : Département de l'Orne

II.2.3) Description des prestations : Mise en œuvre et suivi d'un dispositif départemental de téléassistance

II.2.4) Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Valeur technique de l'offre (60%) Valeur économique globale (40%)

II.2.5) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 500000 euros

II.2.6) Durée de la concession : 60 mois

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne : Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Le montant de 500 000 euro(s) HT correspond au montant estimatif sur la durée de la concession soit 5 ans. Montant annuel estimé :

100 000 euro(s) HT / 120 000 euro(s) TTC. Le titulaire se rémunérera en prélevant une redevance auprès des usagers pour les prestations de base et si besoin optionnelles. Le Département n'interviendra pas dans ledit financement.

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Liste et description succincte des conditions : Les candidats doivent disposer de l'agrément visé à l'article D 7231-1 du code du travail relativement aux activités de téléassistance

III.1.2) Capacité économique et financière : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

### III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession : La prestation est réservée à une profession déterminée ; références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Les candidats doivent disposer de l'agrément visé à l'article D 7231-1 du code du travail relativement aux activités de téléassistance.

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession les candidats devront présenter dans leur réponse, outre les effectifs, la formation des opérateurs, la compétence en matière d'écoute bienveillante... (voir le DCE)

III.2.3) Marché éligible au MPS : La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

## SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : lundi 06 mars 2023 16 h 00

IV.2.4) Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français.

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) Renouvellement : Il s'agit d'un contrat renouvelable. Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Fin 2028

VI.2) Informations complémentaires : La présente consultation est ouverte. Par conséquent, les candidatures et les offres doivent être remises en même temps.

Les missions sont notamment : première prise de contact avec le bénéficiaire; fourniture et installation du matériel; accompagnement à l'utilisation, la réparation, le remplacement des matériels; écoute et suivi pour répondre aux sollicitations par des moyens adaptés; gestion administrative et financière; options techniques diverses (détecteur de fumée, appels de convivialité, boîte à clé, chemin lumineux, détecteur de gaz, géolocalisation, bouton d'effluement etc...).

L'accessibilité du service est offerte à tous les ornaïs, notamment: les bénéficiaires de l'APA et de la PCH, toute autre personne vulnérable ne pouvant pas prétendre à ces aides, les bénéficiaires accueillis en résidence autonomie ou autres structures d'accueil. Les critères de jugement des offres sont :

- valeur technique de l'offre (60%) appréciée comme suit :
  - la qualité du service rendu (30%)
  - la pertinence des moyens humains mis en œuvre pour la réalisation de la prestation (10%)
  - la pertinence des moyens matériels et techniques mis en œuvre pour la réalisation de la prestation (10%)
  - mise en œuvre et suivi du dispositif (10%)
- Valeur économique globale (40%) appréciée et décomposée comme suit :
  - prix de la prestation de base au regard de la décomposition (30%)
  - prix des prestations optionnelles au regard de la décomposition (5%)
  - équilibre financier et rémunération prévisionnelle du délégataire (5%)

### VI.2.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc, F - 14000 Caen, Tél : +33 231707272, courriel : [Greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:Greffe.ta-caen@juradm.fr), Fax : +33 231524217, adresse internet : <http://Caen.tribunal-administratif.fr/>

### VI.2.2) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :  
- référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (articles L. 551-1 et suivants du Code de justice administrative),  
- référé contractuel, dans les délais prévus aux articles L. 551-13 et suivants du Code de justice administrative),  
- recours en contestation de validité du contrat qui peut être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Le tribunal administratif peut être saisi sur l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

VI.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc, F - 14000 Caen, Tél : +33 231707272, courriel : [Greffe.ta-caen@juradm.fr](mailto:Greffe.ta-caen@juradm.fr), Fax : +33 231524217, adresse internet : <http://Caen.tribunal-administratif.fr/>

VI.4) Date d'envoi du présent avis : 24/01/2023